

Ville de Lyon
Mairie du 7^e arrondissement

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 janvier 2024

Date : Lundi 15 janvier 2024

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Il est 18 h 33 et je déclare la séance du conseil d'arrondissement ouverte. Nous nous voyons pour la première fois depuis le début de l'année 2024, et donc j'ai le plaisir de vous souhaiter tous mes vœux de bonheur, que ce soit personnel ou dans votre mandat au sein du 7^e arrondissement. J'espère que nous allons à nouveau passer une belle année ensemble dans le 7^e arrondissement. Puisque je parle des vœux, je vous rappelle la date des vœux de la Mairie du 7^e. C'est le 24 janvier, donc mercredi prochain, à partir de 17 h 30 à la piscine du Rhône. Les enfants sont les bienvenus. Il y aura des activités proposées pour les petits comme pour les grands. J'espère que ça sera à nouveau un bon moment de partage. Je me souviens des vœux 2023. On avait eu un petit peu froid sur la place Jean Jaurès, mais néanmoins c'était très riche en échanges.

Je souhaite vous dire évidemment, que nous avons beaucoup de projets qui vont voir le jour dans le 7^e arrondissement en 2024. Je ne vais pas tous les lister ici, mais je voulais en citer quelques-uns. Déjà la place Gabriel Péri qui se transforme et notamment la petite placette devant la Poste, cette petite place Gabriel Péri va être totalement réaménagée, requalifiée. Les travaux ont déjà commencé, donc on aura l'occasion de voir cette nouvelle place en mars-avril, selon le déroulé des travaux. On a aussi évidemment un grand projet qui nous tient à cœur autour de la Cité Jardin. Un projet social avec le centenaire. Cela fait 100 ans que la première pierre de la Cité Jardin a été posée. Et puis, un projet un peu plus de long cours. En 2024, on ne verra pas déjà les effets, mais un projet de réhabilitation de la Cité pour mieux vivre dans les appartements de la Cité. Dès 2024, il y aura un certain nombre de diagnostics logements, mais aussi des concertations sur les espaces publics de la Cité Jardin qui ont d'ailleurs d'ores et déjà commencé.

Autre projet très attendu des habitants et habitantes du 7^e, et qui va démarrer en 2024, c'est les travaux dans la rue Garibaldi. Si vous regardez le nord de la rue Garibaldi, dans le 6^e et dans le 3^e, elle est aménagée, végétalisée, il y a de la place pour les automobiles, pour les cyclistes et pour les piétons. Mais quand on arrive côté sud du 3^e et côté 7^e, c'est encore une grande autoroute urbaine. Les travaux vont commencer dès 2024 pour le troisième tronçon de la rue Garibaldi. Et dernier projet dont je voulais vous parler pour 2024, vous savez que le 7^e a été retenu par l'État comme étant un des trois territoires de la métropole pour lutter contre le non-recours aux droits. On avait déjà fait l'objet du baromètre du non-recours aux droits. Cette année, il y aura un certain nombre d'actions qui seront mises en place par nous, avec des financements État, pour permettre aux personnes les plus éloignées des dispositifs d'avoir accès à leurs droits. Cela passe notamment par des permanences d'accès aux droits en mairie, mais également au plus près des habitants et des habitantes, et notamment au centre social de Gerland. Je vous la fais courte puisque vous aurez une description un petit peu plus longue lors de la soirée de vœux du 24 janvier.

Je voulais aussi vous partager, avant de commencer le conseil d'arrondissement, une information. Vous savez qu'on est dans une période extrêmement froide et qu'il y a encore

beaucoup de personnes à la rue à Lyon, des enfants à la rue qui ont souvent trouvé un toit sous les écoles. Mais il y avait aussi des jeunes qui étaient dans le square Perrin, et qui sont encore dans le square Perrin, près de la Métropole dans le 3^e arrondissement, et qui vont, grâce à l'action de la Ville de Lyon, être hébergés à partir de demain dans le gymnase Gabriel Rosset, dans le 7^e. C'est 140 jeunes qui, à partir de demain, ne dormiront plus dehors puisque la Ville a décidé de les prendre en charge et de ne pas les laisser dehors par ce froid. Je vous tiendrai au courant de ce qui se passe dans le 7^e arrondissement. Et nous, côté mairie d'arrondissement, on est aux côtés des clubs sportifs et du collège Gabriel Rosset pour trouver des créneaux de remplacement, des créneaux sportifs qui ont été perdus avec cette mise à l'abri des jeunes du square Perrin. Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction, et puis je veux aussi qu'on accueille Monsieur Eddy ACACIA, qui est à nouveau élu dans le 7^e arrondissement suite au décès de Jean Yves SÉCHERESSE à qui nous avons rendu hommage lors de notre dernier conseil d'arrondissement. Monsieur ACACIA, vous étiez déjà élu lors des deux précédents mandats dans le 7^e arrondissement. Et puis vous êtes un Gerlandais depuis toujours. Vous avez toujours participé à la vie associative du 7^e arrondissement, donc vous êtes déjà ici chez vous. Mais je vous souhaite à nouveau la bienvenue. Et puis je vous cède la parole si vous souhaitez dire quelques mots en ce début de conseil.

M. ACACIA : Merci, Madame la Maire. Écoutez, très bref. Oui, effectivement, je suis à la fois heureux d'être parmi vous ce soir suite à mon installation au Conseil, mais je voulais avoir aussi une pensée émue pour Jean Yves SÉCHERESSE. Beaucoup d'hommages ont déjà été rendus, donc je ne reviendrai pas dessus, mais je ne vous cache pas mon émotion parmi vous ce soir à retrouver ce magnifique lieu, la mairie du 7^e, la maison commune. Je connais bien le 7^e arrondissement pour l'habiter depuis plusieurs dizaines d'années, depuis tout le temps. J'ai envie de dire depuis plusieurs générations. Le 7^e arrondissement est certainement la vitrine, le panel au-delà de la Ville de Lyon, de la Métropole au niveau national, parce qu'on y retrouve un peu toutes les problématiques, tous les projets, tout ce à quoi chaque Française et Français peut être confronté au quotidien. C'est pour cela que le 7^e arrondissement est certainement l'arrondissement de la ville de Lyon le plus impacté. Vous parliez de projets, Madame la Maire, et d'évolutions. Moi je peux témoigner pour y habiter, comme je l'ai dit, et y avoir participé de manière active à la vie associative, à la vie d'élu, aux différents projets. Il est en permanente évolution. Donc moi, ma seule ambition — et je vous l'ai dit tout à l'heure quand nous l'avons partagée —, je suis quelqu'un qui est favorable au bien vivre ensemble, aux co-constructions ensemble et à l'avancée quand les projets sont utiles et qu'ils porteront l'intérêt où chacun et chacune d'entre nous pourra s'y retrouver. Je n'aurai pas d'opposition systématique. En tous les cas, ce n'est pas mon objet. Je n'ai jamais fonctionné comme ça. Merci aussi pour votre accueil, Madame la Maire, parce qu'on a pu échanger tout à l'heure.

Mme LA MAIRE : Merci à vous pour cet esprit constructif.

- Désignation d'une secrétaire de séance

Mme LA MAIRE : Je vous propose de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Madame LÉCLUSE. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Madame LÉCLUSE, je vous en prie, vous avez la parole pour faire l'appel.

- **Appel nominal**

PRÉSENTS :

M. BOSETTI, Mme BREUIL, M. CHIHI, Mme DE LAURENS, M. DOSSUS, Mme DUBOT, M. ESCARAVAGE, Mme GRIES, Mme LÉCLUSE, M. MIACHON DEBARD, M. MONOT, M. ORGOGOZO, Mme PASIECZNIK, Mme PEILLON, Mme TOMIC, M. VOITURIER, Mme WIBER, Mme VACHER, M. ACACIA, Mme DESRIEUX.

EXCUSÉS :

M. CHENAUX
M. FEKRANE
Mme GALLICE
Mme HENOCQUE
M. MICHAUD
Mme PECOURT
Mme RAMIREZ

POUVOIRS À :

M. BOSETTI
Mme WIBER
M. ESCARAVAGE
Mme DUBOT
Mme PASIECZNIK
M. VOITURIER
M. MIACHON DEBARD

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE. À noter, Maxence GALLICE n'a pas fait de pouvoir. Je n'ai que le pouvoir d'Audrey HENOCQUE. Si elle en a fait un, mais on ne sait pas à qui. On résout ça entre nous. Ça sera bien inscrit au procès-verbal, qui a le pouvoir de qui, mais je n'ai pas de pouvoir. On a bien noté que Madame DESRIEUX allait arriver.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de voter le procès-verbal de la dernière séance à savoir la séance du 5 décembre. Est-ce que ce procès-verbal appelle des observations ? Non. Je le soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons passer à la première partie de notre conseil d'arrondissement, qui sont les questions du Conseil de la Vie Associative et Locale. La dernière fois, nous n'avions qu'une seule question. Mais là, nous retrouvons notre rythme des deux questions par séance. La première saisine concerne la question de la monoparentalité. Cette question nous est posée par Madame DERSY. Je vous cède la parole.

- 1. 2024-20399-MA7-245 — Saisine du CVAL 1 : Monoparentalité, les aides de la Ville pour accompagner les familles monoparentales**

Rapporteur : Mme Aurélie GRIES

Mme DERSY : Bonsoir tout le monde. Je suis Madame DERSY. Je suis Présidente d'une nouvelle association qui s'appelle Mono Parenthèse, dont l'objectif est d'accompagner et soutenir les familles monoparentales en leur proposant un certain nombre d'activités et

d'actions. Au-delà de ce que nous faisons, la question c'est : quelles sont les aides de la Ville pour accompagner les familles monoparentales ? Nous avons un projet de création d'une garderie solidaire, c'est-à-dire que nous souhaiterions travailler en partenariat avec une structure déjà existante (crèche associative, lieu d'accueil, centre social) pour négocier des créneaux le samedi après-midi, par exemple, pour que les familles monoparentales puissent déposer leurs enfants afin de pouvoir soit réaliser des démarches, faire des choses qu'elles n'ont pas le temps de faire — je dis « elles » parce que majoritairement ce sont des femmes, à 85 % les chefs de famille sont des femmes —, avoir aussi peut-être un temps de répit sans leurs enfants. La question c'est : quelle est la politique par rapport à la monoparentalité ? Comment la Ville accompagne ces familles ? Et puis, dans un deuxième temps, est-ce qu'il serait possible d'être accompagné, notre association, par une structure du 7^e arrondissement pour monter notre projet ? J'ai été claire ?

Mme LA MAIRE : Tout à fait, Madame DERSY. Je vous remercie. Je vais vous proposer qu'Aurélié GRIES, adjointe à la Petite Enfance dans le 7^e, vous fasse une réponse dans un premier temps. Dans un second temps, nous délibérerons pour que votre question puisse être transmise au maire de Lyon et vous aurez en complément une réponse écrite plutôt sur le côté mairie centrale. Allez-y, Madame GRIES, vous avez la parole.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Je vous remercie, Madame DERSY, pour votre question très intéressante. Vous l'avez dit, selon les chiffres de l'Insee, aujourd'hui, il y a près de 25 % de familles en France qui sont des familles monoparentales, c'est-à-dire un enfant sur quatre. Et 89 % de ces familles sont des femmes seules avec enfants. La monoparentalité est un facteur de risque particulièrement important concernant la pauvreté. 40,5 % d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté, chiffre en augmentation continue depuis plusieurs années, et 23 % vivent dans des logements surpeuplés. Plus de 30 % des allocataires du RSA sont des femmes seules avec enfants, qui ont dû arrêter de travailler pour s'en occuper. La crise sanitaire de 2020, puis les hausses des coûts des charges qui ont suivi ont accentué la pression économique et sociale à l'égard des familles monoparentales. La monoparentalité est une réalité exponentielle qui est rarement prise en compte par les politiques. Pourtant, l'incapacité de nombreuses familles monoparentales d'accéder à des solutions de garde constitue une source importante de difficultés, aussi bien pour retrouver un emploi qu'en termes de socialisation et d'accès aux activités culturelles et associatives. Les mères isolées sont ainsi moins actives que les mères en couple lorsqu'elles ont au moins un enfant de moins de trois ans, et celles qui travaillent sont surreprésentées parmi les salariés en emplois précaires. Ces chiffres sont issus du rapport 2021 du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, que je vous conseille. L'Association La Collective nationale des mères isolées, que vous connaissez peut-être, a remis au Gouvernement, au printemps 2023, une proposition de loi qui demande en premier lieu la création d'un statut de parent isolé et décline 10 propositions en vue de la reconnaissance des droits les plus fondamentaux afférents en matière de santé, d'éducation, de culture et notamment de logement.

Il y a un groupe de travail transpartisan sur les familles monoparentales qui vient d'être créé en novembre, à l'Assemblée nationale, pour proposer une loi qui prendrait en compte plus précisément les questions de garde d'enfants et de logement. Actuellement, les familles monoparentales non actives et les familles biactives lyonnaises ne sont pas favorisées dans l'attribution des places dans les établissements d'accueil de jeunes enfants municipaux ou associatifs. 80 % des familles qui obtiennent une place de plus de 20 h en EAJE dans le 7^e, sont des couples biactifs. Il y a deux établissements dans Lyon qui se trouvent dans le 3^e arrondissement, qui réservent 20 places à VIP, ce sont des places à vocation d'insertion professionnelle, c'est-à-dire qui permettent d'accompagner l'accès aux périodes d'essai ou de formation, par exemple, notamment des femmes mères isolées avec des enfants de moins de

trois ans, en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche temporaire renouvelable pour leurs enfants. Ainsi, votre projet de garderie solidaire ouverte quelques jours par mois — à l'instar de ce qui peut être créé par l'Union départementale des associations familiales dans d'autres communes — permet aux parents seuls de disposer, comme vous l'avez dit, d'un temps de répit pour accompagner et accomplir des démarches administratives, faire aussi les courses ou tout simplement prendre soin de soi quelques heures. Ce projet correspond aux besoins des familles de l'arrondissement, de la ville, de la métropole, du département et j'en passe. Par rapport à ce qu'on peut faire au niveau du 7^e arrondissement, on peut vous accompagner sans difficulté dans la mise en lien avec les autres adjoints et adjointes Petite Enfance des autres arrondissements, vous mettre en lien également avec les structures de professionnels de la petite enfance du 7^e afin de vous faire connaître. Nous pouvons également inscrire vos actions dans le Guide de la Petite Enfance de l'arrondissement qui est à destination des familles que vous retrouvez sur notre site Internet, et aussi mettre vos actions et vos activités dans l'agenda mensuel de la Vie Associative et Locale. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce que, Madame DERSY, vous souhaitez réagir à cette réponse ?

Mme DERSY : Je ne sais pas quoi dire puisque tous les chiffres que vous avez donnés je les connais. Quand nous avons eu l'idée de créer cette association, on a fait un état des lieux. Pas particulièrement des chiffres lyonnais, mais des chiffres nationaux qui sont ceux que vous avez cités. La recherche qu'on a faite aussi, c'est de savoir si sur Lyon et sa région il y avait déjà d'autres associations et il n'y en a pas. Nous sommes les seuls. Le reste, ce sont des groupes sur les réseaux sociaux, des groupes de discussion. Nous, nous ne sommes pas dans cette optique-là. Donc j'entends bien votre réponse et j'attends. J'espère qu'on va arriver à se mettre en lien avec une structure qui serait intéressée par le projet. Sachant, comme je vous l'ai dit, que j'ai déjà fait une demande de subvention auprès de la Métropole puisque tout ça a un coût. Ce n'est pas uniquement une demande financière que je formule aujourd'hui. On s'en est déjà expliqué. C'est plutôt un soutien, un accompagnement. Merci pour vos réponses.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DERSY. Je vous propose qu'on prenne ça comme un commencement et pas une fin. C'est un début de dialogue.

Mme DERSY : J'espère !

Mme LA MAIRE : Vous aurez la réponse écrite de la part du maire de Lyon ou de son adjoint à la Petite Enfance et probablement à nouveau des échanges avec Madame GRIES, avec M. VASSELIN pour avancer sur le sujet de la garde d'enfant pour les familles monoparentales.

Mme DERSY : Merci, c'est ce que je souhaite.

Mme LA MAIRE : Je vous propose de délibérer. On délibère sur la transmission de la question écrite au maire de Lyon.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté. Deux abstentions. C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : Mme Cécile BREUIL, Mme Émilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DERSY. Nous passons à la deuxième saisine du Conseil de la Vie Associative et Locale sur un tout autre sujet, puisqu'elle porte celle-ci sur la question des mobilités et notamment du vélo. Vous avez la parole, Madame DUCHAMPT, pour nous poser la question.

2. 2024-20402-MA7-246 — Saisine du CVAL 2 : Mobilités, Voies lyonnaises, développement du vélo à Lyon

Rapporteur : M. Vincent MONOT

Mme DUCHAMPT : Bonsoir. Je suis Claire DUCHAMPT, Présidente de l'association dans le 7^e Lavéli, La Voix Est Libre, une association de chant choral. Ce soir, je pose une question commune à plusieurs associations dont on a échangé lors du dernier CVAL. Donc, ce n'est pas spécifiquement au domaine artistique ou culturel, c'est relatif à la mobilité. Mobilité, Voies Lyonnaises, pourriez-vous nous présenter l'état d'avancée du développement du vélo à Lyon, ainsi que les réalisations à venir pour la seconde partie du plan de mandat ? Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame DUCHAMPT. Pour vous répondre, je passe la parole à Monsieur MONOT.

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Merci pour votre question. C'est une question qui intervient justement en ce début d'année 2024. Une année qui sera importante à ce niveau-là et qui verra naître de nombreux aménagements cyclables dans notre ville, dans notre métropole, mais bien sûr dans notre arrondissement. Vous me permettrez peut-être d'être un peu plus spécifique dans ma réponse sur les aménagements du 7^e arrondissement. On a un trafic cyclable qui augmente chaque année à Lyon, de façon continue et très visible ces dernières années. À chaque fois +10, +15, voire +20 % de trafic. Et déjà, on avait eu de belles choses qui avaient été faites par nos prédécesseurs. On avait eu à la Métropole de Lyon le plan Modes Doux, suivi du PAMA, le plan d'actions mobilités actives. Je pense qu'Eddy ACACIA, qui nous a rejoints ce soir et qui portait avant moi cette responsabilité pour le 7^e arrondissement, peut en témoigner. Aujourd'hui, il nous faut encore accélérer pour répondre à la demande de sécurité des cyclistes toujours plus nombreux, de tout âge, de tout niveau, qui n'ont pas la même expérience du vélo ni les mêmes motifs de déplacement. Il nous faut accompagner, mais aussi amplifier cette transition des mobilités pour aller vers des mobilités propres, décarbonées, le plus actif possible. C'est une urgence climatique d'abord, les transports sont responsables de près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre en France et dans le monde globalement. Mais c'est aussi une urgence sanitaire, avec chaque année des milliers de décès prématurés et des maladies respiratoires chroniques dues à la pollution de l'air dans notre métropole. On pourrait aussi rajouter à cela le fléau de la sédentarité. Depuis 2020, on a eu plusieurs aménagements importants qui ont été réalisés dans le 7^e arrondissement. On a été d'abord très heureux de voir naître chez nous le tout premier tronçon de Voies Lyonnaises. Les Voies Lyonnaises, pour rappel, c'est un grand réseau cyclable métropolitain qui, à terme, va irriguer l'ensemble de la métropole et qui permettra vraiment à toutes celles et ceux qui veulent se déplacer à vélo de pouvoir le faire de façon agréable, en toute sécurité. On a reçu cet aménagement quai Claude Bernard, qui préfigure un petit peu ce que seront les futures Voies Lyonnaises. Mais si ces aménagements vraiment structurants sont essentiels, il ne faut pas non plus oublier le réseau secondaire qui lui aussi est important. On a eu, depuis 2020, les doubles sens cyclables qui ont été généralisés dans toute la partie nord de l'arrondissement en accompagnement de la ville 30, et également dans quelques quartiers de Gerland. Cela amène aussi de la sécurité aux cyclistes comme aux piétons avec moins de vélos sur les trottoirs, c'est important. On a eu des aménagements cyclables sécurisés aussi, séparés du trafic automobile, qui ont été faits rue Croix Barret, rue des Girondins, allée Léopold Sédar Senghor ou encore rue Saint-Lazare. Les résultats sont déjà là sur la métropole, les compteurs montrent une hausse de 50 % du nombre de déplacements à vélo par rapport à 2019. C'est encourageant et avec de grandes ambitions pour le futur. Cette année 2024, elle sera aussi synonyme d'accélération des travaux de requalification de voiries avec le passage de nombreux projets métropolitains, de la phase

de concertation et étude à la phase de travaux. Madame la Maire en a parlé dans son propos liminaire avec, par exemple, le projet Garibaldi. Ce sont autant de projets qui sont attendus par les habitants pour améliorer le confort et la sécurité des piétons, pour végétaliser la ville et lutter contre les îlots de chaleur, pour mieux infiltrer les eaux pluviales et bien sûr aussi pour proposer aux nombreux cyclistes enfin des itinéraires les plus sécurisés, les plus continus possibles. Ici même, derrière la mairie, les travaux sont en cours pour prolonger la piste cyclable de la rue Raoul Servant des voies ferrées, où elle existe déjà, jusqu'à la rue Jean Jaurès et ainsi pouvoir éviter le point noir de l'avenue Berthelot et de la place Jean Macé. Grande rue de la Guillotière aussi, entre la rue Garibaldi et le boulevard des Tchécoslovaques, les travaux de requalification ont démarré la semaine dernière, un réaménagement complet ambitieux pour élargir les trottoirs, planter une cinquantaine d'arbres et créer une piste cyclable importante bidirectionnelle, qui fera le lien entre la Voie Lyonnaise n° 2 et n° 7. Des Voies Lyonnaises dont les travaux démarrent également cette année. La Voie Lyonnaise n° 2 est déjà en travaux dans le 3^e arrondissement sur le boulevard Vivier Merle, mais cela continue ces jours-ci dans le 7^e arrondissement sur le boulevard des Tchécoslovaques. La VL7, la Voie Lyonnaise n° 7, verra très bientôt le jour sur Garibaldi jusqu'à l'avenue Berthelot, avec des travaux qui sont prévus à partir du printemps, on en a déjà parlé. Et puis, il faut redire encore que chaque Voie Lyonnaise est pensée tout autant pour sécuriser les cyclistes bien sûr, mais aussi pour améliorer le confort des piétons, pour végétaliser la ville. C'est un grand projet structurant à l'échelle de la métropole, qui se décline et profite à chaque quartier traversé, comme chez nous dans le 7^e arrondissement.

À Gerland aussi, les travaux du tramway T10, que vous connaissez, s'engagent en 2024 et permettront — en plus de créer cette nouvelle ligne forte de transports en commun à Gerland — de créer un tronçon de la Voie Lyonnaise n° 1 entre Saint-Fons et la Halle Tony Garnier. Tout ça, ce sont de nombreux travaux qui sont impactants pour les usagers de l'espace public, pour les habitants, qui sont souvent peu agréables pendant quelques semaines, quelques mois, mais qui sont tellement nécessaires pour bénéficier à terme d'une ville encore plus belle et plus agréable, adaptée au maximum au dérèglement climatique où chacun peut se déplacer efficacement et en toute sécurité. Puis enfin, après 2024, on aura en 2025 et 2026 une transformation qui se poursuivra, toujours avec des Voies Lyonnaises. À terme, il y en aura six qui irrigueront le 7^e arrondissement. Dans les prochaines années, on peut noter la Voie n° 8 — sur l'axe rue de l'Épargne, rue Marc Bloch, rue de l'Université — très attendue pour enfin végétaliser et apaiser cette véritable autoroute urbaine, comme par exemple sur le cours Gambetta avec la Voie Lyonnaise n° 12. En conclusion, vous le voyez, on est plus que jamais dans une dynamique forte en faveur des mobilités actives — marche à pied et vélo —, comme dans le développement des transports en commun et la végétalisation de la ville. Ce sont des projets qui s'accélèrent ici, dans le 7^e arrondissement, au nord comme au sud. Cela est vrai partout dans la ville et la métropole de Lyon pour améliorer la qualité de vie des habitants. De mon côté, je continuerai à œuvrer dans ce sens, dans le 7^e arrondissement, en lien avec les Conseils de quartier, les associations que vous représentez et bien sûr tous les habitants que je remercie de se mobiliser nombreux lors des réunions de concertation qu'on fait pour, ensemble, aboutir sur les meilleurs projets possibles. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce que, Madame DUCHAMPT, vous souhaitez réagir ?

Mme DUCHAMPT : J'avais juste une question par rapport aux nouvelles propositions, aux nouveaux aménagements sur les rues à double sens, par exemple lorsque les voitures peuvent circuler dans un sens et les vélos dans l'autre. Parfois, ça peut être source de difficultés ou d'émotions, peut-être de peur de circuler à côté des voitures, et je pense que ce

n'est pas toujours évident, peut-être au niveau des constructions, de sécuriser davantage les pistes cyclables avec des petits rebords par exemple, comme il peut y avoir. Est-ce que ça fait partie des propositions ?

Mme LA MAIRE : Monsieur MONOT.

M. MONOT : Ce sont des propositions que l'on peut faire dans certaines rues où l'aménagement, où la largeur de voirie le permet, je pense par exemple à la rue Saint-Lazare où ce double sens cyclable a été récemment sécurisé pas loin de la mairie. Et puis, des fois, il n'y a pas la place et c'est là que la cohabitation se fait. Ce sont de doubles sens cyclables que personne n'est obligé d'emprunter, mais qui peuvent paraître un petit peu contre-intuitifs, mais qui, en fait, apportent plutôt de la sécurité, à la fois pour les cyclistes qui voient les automobilistes en face. Créer une forme de respect mutuel entre les usagers, ce n'est pas toujours facile. Et puis également de la sécurité pour les piétons parce que ça a un effet fort de dégager les trottoirs. Les cyclistes ne doivent pas être sur les trottoirs et en créant ces doubles sens cyclables, on permet également aux cyclistes d'être à leur place sur la voirie et non pas sur les trottoirs. Ce que je peux vous dire, c'est que très, très peu d'accidents nous sont remontés sur ces aménagements qui participent plutôt à l'apaisement de la ville et à la réduction des vitesses. Mais il faut des aménagements légers comme ceux-là. Il faut des aménagements plus structurants comme les Voies Lyonnaises. C'est un ensemble de choses qui rendent la ville cyclable.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Comme pour la question précédente, je vous propose de délibérer pour transmettre cette question au maire de Lyon et vous recevrez, en complément de la réponse de Monsieur MONOT, une réponse écrite de la part du maire de Lyon. Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : Mme Cécile BREUIL, Mme Émilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Je vous remercie, Mesdames, d'avoir représenté ce soir le Conseil de la Vie Associative et Locale et d'avoir fait vivre ces questions en conseil d'arrondissement. Peut-être un petit point secrétariat de séance avant d'entamer les délibérations parce qu'il y a eu un petit flottement tout à l'heure. On note l'arrivée de Madame DESRIEUX. Bonsoir et bonne année. Et Maxence GALLICE a bien transmis son pouvoir à Clément ESCARAVAGE. Je l'annonce et c'est noté aussi de notre côté. Je vous propose de passer à l'étude des délibérations qui nous sont soumises pour avis et qui seront ensuite votées par le Conseil municipal de la semaine prochaine. Le premier projet de délibération, c'est le 18178 qu'on appelle « Lyon en transition(s) », qui est le joli nom du rapport développement durable et qui nous est présenté par Madame PASIECZNIK. Vous avez la parole.

3. 2024-18178-CMMA7-226 — « Lyon en transition(s) » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2023

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. Bonsoir à tous et toutes. Ce rapport « Lyon en transition(s) » est la présentation du rapport de développement durable, qui est un rapport dont la présentation annuelle est obligatoire mais qui, au-delà de cette obligation, est quelque chose que la Ville de Lyon souhaite porter fortement puisque c'est un marqueur de redevabilité et c'est aussi un outil de communication par rapport aux différents projets que mène la Ville de Lyon autour de ces questions de transition, plutôt que juste de développement durable qui était un petit peu le concept originel du Grenelle. Cette année, ce rapport est présenté plus tôt puisque le souhait de la Ville de Lyon a été de le présenter en même temps que le débat d'orientation budgétaire qui sera présenté lors du prochain conseil municipal. Deux nouveautés aussi par rapport à cette présentation ; c'est la présentation classique qui avait déjà eu lieu l'année dernière et l'année précédente, en s'appuyant sur les objectifs de développement durable qui sont les objectifs internationaux, mais en y rajoutant cette année à la fois une référence aussi par rapport aux limites planétaires — les neuf limites planétaires qui ont été définies au cours des dernières années — et puis aussi, pour la première fois, il y a un tableau des indicateurs parce que c'était ce qui était un petit peu regretté. C'est que jusque-là, c'était de pouvoir un petit peu suivre l'impact des différentes politiques. Ce n'est pas forcément complètement satisfaisant, mais c'est un premier travail qui a été fait sur la question des indicateurs. Sur chaque politique, il y a une proposition d'indicateurs. Vous pouvez le regarder dans le rapport. Et puis avec une année de référence. Des années de référence qui sont selon les sujets, pas forcément la même année, mais qui permettront dans les années suivantes de voir l'évolution par rapport aux différentes politiques. Ce sont 50 actions qui sont présentées dans le cadre de 25 politiques.

Quelques grandes choses qui sont mises en avant dans le rapport 2023, différentes politiques un peu structurantes qui ont été adoptées par la Ville en 2023 :

- Adoption d'un troisième plan lumière ;
- Renouvellement du Contrat Local de Santé, signature également ;
- Céline DE LAURENS, la charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ;
- Conseil des aînés, qui n'est pas encore mis en place dans notre arrondissement mais qui est un travail qui a été lancé aussi par la Ville de Lyon ;
- Le bilan de mi-mandat, qui est surtout dans le cadre d'un travail de redevabilité ;
- Le plan handicap porté par notre collègue Laurent BOSETTI, qui a été présenté, je crois, au dernier conseil d'arrondissement ;
- Le nouveau règlement de publicité qui est quelque chose qui est plutôt porté par la Métropole mais qui effectivement, a un impact aussi sur ce que met en place la Ville de Lyon.

Un certain nombre de choses emblématiques pour l'année 2023. Une autre chose emblématique, on en a déjà parlé plusieurs fois, c'est le plan climat 2030, qui a fait l'objet à la fois de la réponse à un appel à projets de l'Union européenne et puis qui, petit à petit, se met en place à la fois dans le cadre des politiques portées en direct par la Ville de Lyon, mais aussi dans le cadre de l'Agora. Tout un travail de partenariat avec une soixantaine d'acteurs du territoire et qui va conduire à la signature de conventions de partenariat le 23 janvier, je crois, avec une quarantaine de partenaires du territoire. Quelques autres politiques que je voulais citer au-delà de ces grands projets, de ces grandes politiques avec leur illustration dans le

7^e arrondissement. Tout ce qui concerne en 2023 les mobilités. Pour le 7^e ça a été, par exemple, l'apaisement devant l'école Marcel Pagnol, l'apaisement de la rue Colonel Girard. Il faut savoir que sur l'ensemble de la ville de Lyon, depuis le début du mandat, on a eu 48 opérations d'apaisement devant les écoles, dont 22 rues piétonnisées, ce qui concerne 15 200 enfants. Sur des questions d'urbanisme, quelque chose qui est maintenant suivi par la Ville de Lyon, c'est comment on avance sur débitumer, avoir plus de pleine terre. Je trouve que c'est intéressant de voir qu'on arrive à la fois à Lyon de construire des logements et pour autant, on a quand même libéré 21 700 mètres carrés de pleine terre sur le mandat. C'est intéressant de voir qu'on arrive à produire du logement tout en libérant de la pleine terre. Sur le logement social, ça me paraît intéressant parce qu'on l'a aussi présenté cette année, toute la refonte du soutien aux bailleurs sociaux. Végétalisation, alors on peut parler par exemple des cours d'école. Je parlais de l'école Marcel Pagnol. C'est aussi une école qui va être largement concernée, puisqu'il y a tout un travail en ce moment de végétalisation de la cour d'école Marcel Pagnol. Sur l'éducation, quatre nouveaux groupes scolaires, en 2023, ont été inaugurés sur la ville de Lyon, dont deux sur le 7^e, l'école Wangari Maathai et l'école Frida Kahlo. Beaucoup de choses aussi sur l'alimentation avec un marché public 100 % alimentation bio, locaux, de saison, avec les protéines variées dans les crèches. Puis aussi, quelque chose sur les marchés avec Ici.C.local, qui permet d'identifier les produits locaux sur les marchés et qui est testé sur le marché Saint-Louis, dans le 7^e. Sur les questions de solidarité, on a été assez largement concernés aussi dans le 7^e puisqu'on a eu l'ouverture de la laverie solidaire à côté des bains-douches. On a eu la participation — ça a été rappelé par Fanny DUBOT — d'habitants du 7^e à l'enquête relative au baromètre du non-recours. Et puis, on a aussi la mise en place du dispositif Ligne 37 sur le secteur de la Guillotière pour suivre des publics en grande difficulté. On peut citer aussi, sur la question des droits et de l'égalité, la participation de la Mairie du 7^e à l'expérimentation sur la démarche de budgétisation sensible au genre. Et puis, dernière chose sur les projets, chaque mairie d'arrondissement a sélectionné son projet exemplaire pour l'année 2023. Pour la Mairie du 7^e, dans le rapport, ce qui est mis en avant, c'est la première édition du Festival des cuisines du monde qui a eu lieu à la Guillotière et qui a à la fois été un projet assez intéressant en termes de participation des habitants puisque ça a été mis en place à la fois avec une association avec le Conseil de quartier. Cette édition a permis de mettre en valeur les différentes cultures culinaires du quartier tout en proposant aussi des plats accessibles à tous et en travaillant sur la réduction des déchets. Voilà ce que je pouvais illustrer sur ce rapport que je vous invite à parcourir en détail.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur le sujet ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'une prise d'acte le fait que ce rapport vous ait bien été présenté. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? C'est donc adopté.

PREND ACTE

Mme LA MAIRE : On passe au projet de délibération suivant et c'est moi qui vais vous le présenter. Il s'agit de l'adoption du nouveau règlement du budget participatif et du lancement de la deuxième édition.

4. 2024-18513-CMMA7-227 — Adoption du nouveau règlement du budget participatif et lancement de la deuxième édition

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Vous vous souvenez que la municipalité a décidé de mettre la somme de 25 millions d'euros entre les mains des habitants et des habitantes, sous la forme d'un budget participatif comme c'est déjà fait dans de nombreuses villes dans le monde. C'est né à Porto Alegre, en 1989, et la Ville de Lyon a lancé la première édition de son budget participatif en 2022. Pour le mandat, c'est divisé en deux éditions et avec 12,5 millions d'euros qui ont d'ores et déjà été votés et validés dans cette première édition. Il nous reste encore 12,5 millions d'euros à dispatcher dans les projets qui auront été choisis par les Lyonnaises et les Lyonnais. Sur cette première édition, on avait 17 projets qui ont été lauréats dans le 7^e arrondissement. Certains ont déjà vu le jour : des vélos pour la maternelle Veyet, de l'ombre à l'école Chavannes, des hamacs au parc Blandan. Et puis, on va en inaugurer un certain nombre déjà pour l'année 2024, notamment les casiers et les frigos solidaires. Et puis, il y a des projets qui nécessitent un petit peu plus de temps. Des projets phares du 7^e pour le budget participatif, c'est la réhabilitation du pavillon sud de la place des Pavillons. La somme est bien bloquée, mais on ne pourra pas inaugurer déjà le nouveau pavillon sud en 2024. Cela va nécessiter un petit peu de temps de travaux. Ce qui vous est proposé ce soir, c'est de valider le nouveau règlement du budget participatif. Ce nouveau règlement a été construit avec les retours de la première édition du budget participatif et vise à corriger un certain nombre d'écueils qu'on a pu noter lors de cette première édition. Je vais vous citer les quatre évolutions que l'on voit dans le règlement du BuPa. La première, c'est qu'il y a la question de promouvoir la participation des jeunes et des quartiers populaires. Dans le cadre de ce règlement, on propose des moyens d'accompagnement spécifiques pour ces deux publics avec de la communication, des points d'information, des permanences de proximité, un passage par les structures relais, notamment dans les quartiers populaires, mais aussi pour les jeunes, je pense aux MJC notamment. Ça, c'est la première évolution. Deuxième évolution, c'est la question de la participation et de rendre le dépôt et le vote plus accessibles, avec déjà une évolution de la plateforme Oyé! qui sera plus facile d'utilisation et d'inscription. Et puis, pour le vote, il y aura des permanences d'agents habilités pour accompagner le vote numérique, mais aussi une journée pour voter en papier pour les gens qui veulent absolument voter en papier. On n'avait pas ça lors de la première édition et ça a été signalé comme un manque le fait de pouvoir voter en papier. On se dit qu'une journée ce n'est peut-être pas assez, mais c'est déjà mieux que rien. C'est assez symbolique de se dire que pour une journée, on pourra voter en papier. Il y aura également la mise en place d'un observatoire citoyen pour assurer une meilleure transparence sur la démarche, avec des citoyens volontaires qui pourront suivre tout le processus et puis éventuellement en rendre compte, répondre aux questions des habitants et des habitantes. Et un changement aussi au niveau des règles qui favorise la participation. Avant, on avait des budgets prédéfinis par arrondissement. Avec cette deuxième phase, il y aura trois projets garantis dans chaque arrondissement et ensuite, le reste des projets se fera selon le nombre de voix recueillies. Voilà globalement pour les évolutions du règlement du BuPa. Et puis, on vote également le calendrier pour cette deuxième phase :

- du 1^{er} octobre au 8 décembre, ce sera la phase de dépôt des idées par les habitantes et les habitants ;
- du 9 décembre 2024 au 4 mai 2025, il y aura une phase d'analyse par les services de la Ville de Lyon.

Le vote aura lieu du 5 mai 2025 au 15 juin 2025. Et puis, la réalisation des projets se fera dans les deux ans à venir, comme l'indique le règlement, donc entre l'automne 2025 et l'automne 2027.

Je crois que je vous ai tout dit. Rendez-vous dès le 1^{er} octobre 2024 pour cette nouvelle phase de dépôt de projet. N'hésitez pas à en parler autour de vous, puisque c'est ouvert à la fois aux particuliers, citoyens et citoyennes, mais aussi à des collectifs, à des structures qui ont des projets. Je trouve toujours intéressant que les projets soient portés par un collectif. Cela montre que c'est mûri, réfléchi et que derrière, il y aura aussi des gens pour profiter et pour faire vivre le projet. Voilà en quelques mots sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui. Allez-y, Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. Juste déjà un petit rappel, si je ne me trompe pas, concernant la première édition de cette consultation, il y avait 6 000 votes, c'est ça ? À rappeler pour la ville. Ensuite, la deuxième remarque, c'est vrai qu'il y a trois consultations quel que soit l'arrondissement et que c'est peut-être un peu dommageable que ce ne soit pas au *prorata* des habitants par arrondissement. Ensuite, j'aurai quatre questions :

- Deux concernant le ciblage. La première : qu'entendez-vous quand vous parlez de jeunes des quartiers populaires ? Est-ce que vous pourriez définir plus précisément ?
- La deuxième, toujours par rapport au ciblage : pourquoi un tel ciblage ?
- Ensuite, une autre question concernant le budget qui sera attribué au 7^e. Est-ce que vous avez déjà une idée par rapport à ces 12,5 millions ?
- Et la dernière que je trouve très pertinente : pouvez-vous nous indiquer le coût de ces consultations ? Tout ce qui est cabinet de conseil, l'organisation, même en jour-homme, quand vous dites qu'il y aura un scrutin possible en papier. Quel est le montant de ces coûts ?

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame BREUIL. Allez-y, Madame DESRIEUX, comme ça on prendra toutes les questions.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Je voulais juste compléter les interrogations, avec peut-être aussi une question un peu sur la place des Conseils de quartier. Je sais qu'eux aussi ont un budget alloué pour leurs projets. Néanmoins, quand on voit le coût que cela représente, la somme allouée pour ces projets-là, peut-être que la somme allouée aux Conseils de quartier peut paraître un peu, je ne veux pas dire dérisoire, mais en tous les cas on peut se poser des questions. Juste pour rebondir sur ce que disait ma collègue Cécile sur la répartition des arrondissements. Parce que si on réfléchit, vu le 3^e arrondissement — prenons un exemple —, qui a une population très importante, c'est sûr que s'ils votent, c'est tous les projets du 3^e qui passeront. C'est juste dans ces modalités ; nous, on n'est pas du tout contre le projet mais c'est plus ce règlement qui, sur certains points, ne nous semble pas forcément justifié. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Je trouve vos questions tout à fait pertinentes. Elles se posent à la lecture de la délibération. Je ne sais pas si je pourrai répondre à tout. Je ne sais pas si je l'ai dit dans ma présentation, mais il y a eu un bilan fait avec à la fois les retours des personnes qui ont participé à tout le processus, mais aussi un cabinet d'experts qui a regardé justement les votes. Et c'est à partir de ce bilan qu'il y a eu l'évolution du règlement. Il a été noté que la participation des jeunes et des personnes habitant dans les quartiers populaires était moins élevée que les personnes plus âgées dans les quartiers aisés. D'où le fait de rajouter des moyens dans ce règlement pour aller toucher ces publics. Je ne sais pas si on a défini la notion de jeunes dans le règlement. On peut dire les 15-25 ans. C'est le public qu'on a généralement du mal à toucher. Voilà pourquoi un tel ciblage, c'est parce que c'est eux qui ont moins participé

à la première édition. On se dit que ce serait intéressant de toucher réellement tout le monde. Et donc on a identifié ces deux catégories.

Sur la question des budgets par arrondissement, aujourd'hui on n'en a plus. On en avait pour la première édition. Aujourd'hui, c'est plus découpé de cette manière-là, justement pour favoriser la participation. Parce qu'en découpant par arrondissement, il y avait des projets qui avaient moins de votes dans un arrondissement, mais qui étaient réalisés parce qu'il rentrait dans le budget de l'arrondissement. Tandis que, par exemple ici, on avait des projets avec beaucoup plus de votes, mais qui n'étaient pas réalisés parce qu'on avait déjà atteint l'enveloppe de l'arrondissement. C'est une manière de voir les choses. Là, l'idée, c'est vraiment de favoriser la participation tout en garantissant que chaque arrondissement ait un socle de trois projets par arrondissement. En regardant les chiffres de la première édition, ce nouveau règlement serait plutôt bénéfique aux projets du 7^e, parce que les habitants du 7^e ont beaucoup participé à la première édition du budget participatif. Si on avait eu ces règles pour la première édition, on aurait eu plus de projets dans le 7^e arrondissement, bien que nous ayons moins d'habitants et habitantes que dans le 3^e. Je ne vous dis pas que c'est forcément la meilleure option, mais c'est celle qui a été retenue dans un souci de favoriser la participation. Je n'ai pas le coût des cabinets de conseil, ou alors le coût horaire. On a un service qui s'appelle la mission Démocratie ouverte, qui travaille là-dessus à la mairie centrale. On pourra leur poser la question de ce que ça représente, à la fois en termes de volume horaire pour eux et de coût dans les cabinets de conseil. Je transmets la question, je ne peux pas vous répondre ici. Et puis les Conseils de quartier, c'est un registre différent. Ils peuvent répondre aux fameux APICQ, Appel à Projets des Initiatives des Conseils de Quartier, qui sont des budgets un peu moindres, autour de 5 000 €. Mais ils peuvent aussi, en tant que Conseil de quartier, déposer un projet au budget participatif, faire campagne pour mobiliser des personnes autour de ces projets. Ce sont deux outils différents qui répondent à deux objets différents. Madame PASIECZNIK, vous souhaitez compléter.

Mme PASIECZNIK : Oui, je voulais juste compléter sur les Conseils de quartier. Parce que oui, on est d'accord, ce n'est pas du tout des budgets équivalents. Mais pour autant, par exemple, si on prend l'exemple de la première édition, on a trois Conseils de quartier sur le 7^e. C'est vrai que Jean Macé et Guillotière ne se sont pas forcément beaucoup emparés du sujet. En revanche, le Conseil de quartier de Gerland s'est vraiment emparé du sujet budget participatif, a fait beaucoup d'animation, pas forcément pour militer pour tel ou tel projet mais vraiment, ils ont considéré que ça faisait partie de leur boulot de Conseil de quartier aussi de promouvoir ce dispositif et de faire remonter des projets pour le quartier. Ça peut être aussi un outil finalement. Mais c'est aussi à nous peut-être de faire ce lien. Je pense que par rapport à l'exemple de Gerland, on essaiera de le faire d'autant plus sur les autres quartiers aussi.

Mme LA MAIRE : Madame DESRIEUX, allez-y.

Mme DESRIEUX : Merci. Oui, je suis d'accord, parce que ça pourrait même démotiver. Mais en tous les cas, l'usage du Conseil de quartier pourrait s'en trouver délaissé parce qu'on peut faire la même chose par ailleurs, en se regroupant à moindre et en faisant des projets qu'on soumettrait à la plateforme. Voilà. Je dis juste ça pour ça, mais je pense qu'il y a besoin d'un juste rééquilibrage.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Trois abstentions. C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

ABSTENTIONS : Mme Cécile BREUIL, M. Eddy ACACIA, Mme Émilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Nous passons au projet de délibération suivant avec vous, Madame VACHER, et le pôle d'éducation populaire au niveau du groupe scolaire Veyet.

5. 2024-17558-CMMA7-224 — « Groupe scolaire Veyet - Création d'un pôle d'éducation populaire et 3^e phase » - Opération n° 07012552 - 128 Grande rue de la Guillotière, à Lyon 7^e - Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00001

Rapporteur : Mme Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Cette délibération concerne la création d'un pôle d'éducation populaire qui permettra le déménagement de la Maison de l'enfance du 7^e et la création d'un gymnase devant le groupe scolaire Veyet. La Maison de l'enfance du 7^e propose un accueil éducatif et de loisirs pour les enfants dès trois ans, ainsi qu'un accompagnement à la parentalité. Ses activités sont actuellement réparties sur trois sites et l'objectif de cette relocalisation, c'est de pouvoir regrouper les accueils de loisirs dans un lieu adapté à ces activités. Elle souhaite également développer les activités familles et accueils de loisirs. Sachant d'autant plus que la population du 7^e arrondissement augmente depuis plusieurs années, avec notamment l'arrivée de familles avec des enfants en bas âge, ce déménagement permettra par ailleurs le développement de la Maison de l'enfance du 7^e qui pourra ainsi répondre aux besoins de notre arrondissement. En termes d'actualité, la Maison de l'enfance actuellement réécrit son projet pédagogique et extrascolaire, et elle a récemment mis en place les Ateliers du midi pendant la pause méridienne. On avait délibéré, en novembre dernier, sur le lancement du concours d'architecture et les études de prestations. Aujourd'hui, on doit se prononcer sur le lancement de l'opération et sur la gestion de la maîtrise d'ouvrage à la SPL MéLAC. Nous avons toujours une enveloppe de 11,5 millions d'euros qui sera mobilisée avec une livraison prévue pour fin juillet 2027 au plus tard. Ce projet, avec celui de la création du pôle social et culturel des Girondins, marque un investissement important de la Ville de Lyon pour les structures d'éducation populaire et améliore ainsi le service rendu aux habitants et habitantes du 7^e. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur ESCARAVAGE, avec notre première préemption commerciale dans le quartier Gabriel Péri. Je vous en prie, vous allez nous expliquer tout ça.

6. 2024-18168-CMMA7-228 — Approbation de l'acte de rétrocession du droit au bail du local sis 7 rue de Marseille à Lyon 7^e - Numéro d'inventaire AU00000190102

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. En effet, je vous ai déjà parlé dans plusieurs de ces conseils d'arrondissement du périmètre de sauvegarde commerciale autour de la place Péri. On avait préempté, il y a bientôt un an, un premier local au 7, rue de Marseille. Il y avait eu un premier cycle de tentatives de rétrocession de ce bail qui n'était pas arrivé à terme parce qu'on n'avait pas eu de candidats fiables. On a relancé un deuxième cycle en fin d'année 2023, en novembre-décembre. Ce coup-ci, on a eu cinq candidats. On a eu beaucoup de candidats et on a eu cinq candidats fermes. Parmi ces cinq candidats, le jury de sélection composé, de mémoire, de la Ville de Lyon, de la Mairie du 7^e, de la CMA et de la CCI, a sélectionné la société Maya Boutique qui est une société portée par Madame Ndeye DIOP, qui est une Gerlandaise de 29 ans qui a été accompagnée pendant ces deux dernières années par les Apprentis d'Auteuil et par l'incubateur l'Ouvre Boîte pour montrer au départ ce qu'était une société de vente en ligne d'épicerie fine d'Afrique subsaharienne, principalement sénégalaise mais pas que, et qui cherche depuis deux ans un local pour avoir un point de vente physique pour ses produits, mais qui n'avait pas les moyens de racheter un bail commercial puisque ce sont des sommes qui vont entre 20 et 50 000 €. Ce n'est pas rien quand on se lance dans une activité comme ça. C'est elle qui a été sélectionnée. Son objectif est d'ouvrir une épicerie fine de produits d'Afrique subsaharienne. Elle est toujours accompagnée par les Apprentis d'Auteuil. Elle a le soutien financier de l'Adie — association dont je vous ai déjà parlé plusieurs fois dans ce conseil d'arrondissement —, qui œuvre beaucoup pour le développement de l'activité économique. Son projet coche à peu près toutes les cases des objectifs qu'on s'était fixés dans ce périmètre de préemption commerciale, à savoir pas de gentrifier la Guillotière, mais vraiment d'accompagner les commerces existants et les types de commerces existants à monter en gamme. C'est vraiment son objectif. Je vous invite à aller faire un tour sur sa boutique en ligne qui doit être maya-boutique.fr, ou quelque chose comme ça, pour voir ça. Il y aura des produits d'Afrique subsaharienne, des produits en vrac. Elle essaie de travailler en direct producteur avec des labels commerce équitable. Elle travaille beaucoup avec des coopératives de femmes sénégalaises également. Des projets qu'on avait, c'était celui qui collait le plus au schéma de développement économique et celui qui était aussi financièrement le plus carré, le plus cohérent. Je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Madame DESRIEUX, allez-y.

Mme DESRIEUX : Merci. Sur le projet en lui-même, sur l'entreprise et la vie du quartier, nous, on est complètement en phase et d'accord. La seule chose qui nous fera peut-être voter une abstention, c'est juste la prise d'acte que tout cela reste avec une perte sèche de 48 000 € pour la Ville, je parle. On a envie d'y croire, donc on ne votera pas non. Mais voilà, c'était juste l'explication de l'abstention.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur ESCARAVAGE, vous souhaitez réagir ?

M. ESCARAVAGE : Juste pour éclaircir. En effet, sur cette première préemption, la Ville avait préempté le local. Elle avait donné 40 000 € au cédant et avait fait le choix de ne pas redemander ses 40 000 € de l'autre côté, au preneur. Comme c'était notre première préemption et que c'était un petit local, pour favoriser justement des structures comme celle-ci qui n'auraient pas eu les moyens de candidater sinon. L'objectif n'est pas de faire ça forcément sur chacune des préemptions, mais vraiment de voir au cas par cas. Et en effet,

entre les 40 000 de départ plus les loyers pendant la durée, plus les frais d'acte, on arrive à 48 000 € d'investissement pour la Ville.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette clarification. Et puis je rappelle qu'on a déjà voté la préemption d'un autre local qui est situé cours Gambetta. Je crois que la procédure est en cours et j'espère qu'on votera bientôt le nom du repreneur de ce local.

Pour l'heure, pour le 7, rue de Marseille, qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : Mme Cécile BREUIL, Mme Émilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur ESCARAVAGE. Je vous propose de présenter conjointement les trois rapports suivants : le 17715, le 17720 et le 17716. Je présenterai votre dernier rapport, puisque vous êtes en situation de conflit d'intérêts. Je vous en prie.

7. **2024-17715-CMMA7-230 — Attribution d'une subvention de fonctionnement général (1^{re} tranche) de 740 691 euros à la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**
8. **2024-17720-CMMA7-229 — Attribution d'une subvention de fonctionnement général (1^{re} tranche) de 768 734 euros à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7^e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**
9. **2024-17716-CMMA7-232 — Attribution d'une subvention de fonctionnement général (1^{re} tranche) de 400 682 euros à la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Tout à fait. La présentation que je vais faire pour les trois premiers s'appliquera aussi au quatrième, mais étant au CA de l'École de la 2^e chance, je ne participerai pas au vote. Comme chaque année, je vous présente les trois délibérations ayant pour objet le financement des trois structures sur lesquelles repose la politique emploi et insertion de la Ville de Lyon. Vous les connaissez bien maintenant si toutefois vous avez prêté une oreille attentive à mes précédentes prises de parole dans ce conseil. Il s'agit de la Maison métropolitaine de l'insertion pour l'emploi, de la Mission locale de Lyon et de l'association ALLIES. Je ne vais pas revenir en détail sur l'action de ces trois structures. Mais en cette période où la politique nationale s'oriente résolument vers une réduction drastique des droits des personnes éloignées de l'emploi, où nos concitoyens au chômage sont de plus en plus montrés du doigt, où Pôle emploi devient France Travail, il me paraît nécessaire de réaffirmer ici que notre majorité municipale écologiste, donc de gauche, ne partage pas cette vision. Non, vivre au RSA n'est pas un choix et c'est plutôt survivre. Non, il ne suffit pas de traverser la rue pour trouver un emploi, surtout un emploi rémunérateur et épanouissant. Et non, l'allocation chômage n'est pas une aumône faite aux personnes sans emploi, mais bien un droit obtenu

en ayant cotisé au même titre que la retraite, entre autres. Il est donc du devoir d'une collectivité comme la nôtre d'accompagner ses membres les plus fragiles dans leur insertion et dans leur recherche d'un emploi rémunérateur et épanouissant, en leur donnant un maximum de clés pour y parvenir et en leur apportant confiance et soutien plutôt qu'en les stigmatisant, voire en les fliquant comme ça devient de plus en plus le cas. C'est le sens de la politique emploi insertion de la Ville de Lyon et c'est la mission confiée à ces trois structures. Et c'est pourquoi je vous demande de voter favorablement ces trois rapports et le quatrième aussi, bien sûr.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Alors on va soumettre les rapports un par un.

Le 17715, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le 17720, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le 17716 qui est contre ? Qui s'abstient. Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. 2024-17717-CMMA7-231 — Attribution d'une subvention de fonctionnement général (1^{re} tranche) de 64 000 euros à l'École de la 2^e chance « Rhône Lyon Métropole », sise 12 impasse des Chalets à Lyon 7^e arrondissement - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Effectivement, il y a un quatrième rapport qui va dans la même dynamique de ce que vous nous avez présenté, le 17717. C'est l'attribution de la subvention de la Ville de Lyon à l'École de la 2^e chance. L'École de la 2^e chance qui s'adresse à un public de décrocheurs scolaires très éloignés qui n'ont pas de compétences, pas de diplôme et donc qui fait un gros travail pour les remettre à niveau, les intéresser et puis faire de la connexion entre ces jeunes et les entreprises du territoire. L'École de la 2^e chance n'est pas très loin de la Mairie du 7^e, dans l'impasse des Chalets. Par ce projet de délibération, nous leur attribuons 64 000 € de subvention. C'est une première tranche. On votera probablement la deuxième tranche dans quelques mois. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Madame VACHER.

Mme VACHER : Oui, pour signaler que je ne prendrai également pas part au vote pour être aussi au Conseil d'administration de l'École de la 2^e chance.

Mme LA MAIRE : Merci, c'est noté pour vous et Monsieur ESCARAVAGE.
Pour les autres, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : M. Clément ESCARAVAGE, Mme Lucie VACHER

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame VACHER, vous nous présentez conjointement les deux rapports suivants : le 17723 et le 17722, si ça vous convient.

11. 2024-17723-CMMA7-222 — Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2024 pour un montant total de 62 500 euros

12. 2024-17722-CMMA7-223 — Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2024 pour un montant total de 34 500 euros

Rapporteur : Mme Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Ce sont deux délibérations que je vous propose de présenter conjointement. Elles s'inscrivent dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et elles ont pour objectif de développer les chantiers jeunes. La première concerne plus particulièrement les chantiers de loisirs éducatifs pour les jeunes qui sont dans les quartiers de veille active, avec une enveloppe globale de 62 500 €. La seconde concerne les financements des chantiers éducatifs dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances » que la Ville de Lyon gère d'une certaine manière au profit de l'État. Ce sont pour les jeunes qui sont plus particulièrement dans les quartiers politique de la ville, avec une enveloppe globale de 34 500 €. Pour le 7^e arrondissement, ce sont plus particulièrement d'un côté, la Guillotière et de l'autre la Cité Jardin qui sont concernés. De manière non exhaustive, pour la première, il y aura la MPT des Rancy qui est subventionnée pour pouvoir créer un espace de jardinage, fabriquer des toilettes sèches ou encore réaménager une caravane itinérante, mais aussi l'Arche de Noé pour découvrir une ferme et réaliser des travaux dans les Cévennes. Pour la deuxième délibération, je peux citer des activités sportives de sensibilisation à l'écologie, de découverte des métiers de l'économie sociale et solidaire pour les jeunes de la Cité Jardin. Je vous remercie de soutenir cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Donc on va soumettre ces rapports à vos voix. Je vais les soumettre un par un.

D'abord le 17723. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Et ensuite, le 17722. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame VACHER, vous gardez la parole pour les deux rapports suivants.

13. 2024-17724-CMMA7-243 — Attribution de subventions de fonctionnement (premières tranches) d'un montant de 16 468 011 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC/Union Territoriale des MJC - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

14. 2024-17725-CMMA7-238 — Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directions de 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon. Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC

Rapporteur : Mme Lucie VACHER

Mme VACHER : Nous continuons avec ces deux délibérations concernant le soutien de la Ville de Lyon aux structures d'éducation populaire. Ces structures participent au développement social local et ont des actions qui relèvent de l'intérêt général. Parfois aussi, elles ont des missions de service public, si nous prenons en compte le périscolaire. Elles ont vécu un contexte d'augmentation des dépenses qui a été important, avec notamment la crise de l'inflation, mais aussi l'augmentation du coût de l'énergie couplé avec une revalorisation du SMIC, qui interviennent dans un moment où les effets de la crise sanitaire sur les adhésions perdurent toujours. La Ville de Lyon avait déjà proposé une aide exceptionnelle pour les structures qui ont de plus grandes difficultés financières et nous l'avons délibérée l'année dernière. Là, elle continue et amplifie son soutien aux structures d'éducation populaire avec une revalorisation de 2 millions d'euros des subventions sur l'ensemble de la ville, ce qui est à noter en termes d'engagement de la Ville de Lyon. Et j'en profite pour la deuxième délibération qui, elle, est beaucoup plus classique et que nous votons chaque année. Elle concerne les subventions de la Ville au FONJEP, qui est le Fonds de Coopération de la Jeunesse et d'Éducation Populaire, à hauteur d'un peu plus de 700 000 € pour le financement des postes de direction des douze MJC lyonnaises. J'en profite pour saluer à la fois le travail des structures d'éducation populaire et l'engagement de Julie NUBLAT-FAURE et de l'exécutif municipal sur ce sujet. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. C'est effectivement à noter, un soutien de 2 millions d'euros supplémentaires cette année pour les structures d'éducation populaire. Je crois que c'est vraiment reconnaître leur action en tant que réels animateurs du territoire et je m'en réjouis à vos côtés pour nos structures du 7^e arrondissement. Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur le sujet ? Oui. Allez-y, Madame BREUIL. Peut-être, précisez sur quel rapport vous intervenez.

Mme BREUIL : Oui, le 17724. Est-ce que vous avez des retours des parents de ces structures ? Et ensuite, lié à cette question, bien sûr, quels sont leurs points de satisfaction, les problèmes rencontrés et aussi les axes d'amélioration dont ils pourraient vous faire part ?

Mme LA MAIRE : Madame VACHER.

Mme VACHER : Les structures d'éducation populaire ont généralement un fonctionnement qui laisse une part importante aux personnes qui sont concernées et qui participent à leurs

instances délibératives. C'est dans ces lieux-là où les parents peuvent faire les retours auprès des structures, par ailleurs. Je n'ai peut-être pas forcément compris le fond de votre question, si ce n'est les besoins des familles par rapport aux structures d'éducation populaire sur l'arrondissement.

Mme BREUIL : Je n'ai peut-être pas dû être claire. C'est plus savoir quel est le sentiment des bénéficiaires, des personnes qui utilisent ces lieux et des parents, savoir comment ils le perçoivent, comment c'est vécu. J'imagine qu'il y a des points de satisfaction, il y en a d'autres qui sont peut-être à améliorer. C'était ma question de savoir quel retour vous, vous aviez de tout ça.

Mme VACHER : Pour ma part, le retour que j'ai c'est une satisfaction des familles qui vont dans ces lieux-là et qui sont plutôt en attente de plus d'activités. Par ailleurs, une couverture du territoire qui est globalement bonne, mais notamment la création du pôle social et culturel des Girondins viendra peut-être couvrir une zone qui, pour l'instant, été moins couverte dans l'ensemble de l'arrondissement. Mais effectivement, il y a des attentes qui sont importantes pour les familles, pour des activités pour les jeunes. Et puis, au-delà des familles, il y a des activités qui sont proposées pour les personnes âgées également. C'est vraiment l'ensemble des habitants et habitantes du 7^e qui peuvent trouver des activités et des services auprès de ces structures.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Je soumetts ces deux rapports à vos voix.

D'abord le 17724. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ensuite, le 17725. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : En l'absence de Monsieur FEKRANE, je propose à Monsieur MONOT de présenter les rapports suivants sur le sport et on va commencer par le 17961. Monsieur MONOT, vous avez la parole.

15. 2024-17961-CMMA7-237 — Attribution de subventions de fonctionnement de 3 031 490 euros à diverses associations sportives au titre de la saison 2023-2024 - Approbation de conventions avec ces associations

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. Il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations sportives pour la saison 2023-2024. On l'a déjà vu ici dans de précédents conseils. L'exécutif municipal, depuis le début du mandat, soutient fortement le sport amateur. Pour cette saison sportive 2023-2024, la campagne de subventions aux associations a été portée à la connaissance de toutes les associations répertoriées sur le territoire lyonnais ; il y en a près de 500. Cela a été relayé par l'Office des sports de Lyon et dans le cadre de cet appel à candidatures, 173 demandes de subventions ont été adressées à la direction des Sports. Ces demandes ont été analysées, instruites par les services et un arbitrage a été effectué par l'adjointe au maire de Lyon, au Sport, à la Vie associative et à l'Éducation

populaire, Julie NUBLAT-FAURE, accompagnée de ses neuf adjoints d'arrondissement et par l'Office des sports de Lyon. Les orientations qui sont prises pour réaliser ces arbitrages sont, comme précédemment, la poursuite de l'intégration des nouvelles associations investies dans le champ de l'inclusion de l'égalité hommes-femmes, de la féminisation de leurs activités, de l'écoresponsabilité et de la hausse des subventions allouées aux structures qui s'illustrent sur ces axes de travail. On peut aussi noter, même si ce n'est pas directement lié à cette délibération, qu'à compter de septembre 2024, la Ville de Lyon a décidé de conditionner l'obtention de créneaux de locaux de subvention auprès d'elle à la formation préalable des dirigeants et des encadrants quant à la question de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Conformément à la loi, une convention devra être signée avec toutes les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €. Des contreparties attendues sont détaillées dans la délibération :

- féminisation de leur activité ;
- promotion de l'activité physique pour les enfants ;
- mixité ;
- prévention contre toute forme de violence, de harcèlement, de discrimination.

Je vous laisse lire la liste complète dans la délibération. Vous trouverez aussi dans cette délibération la liste de toutes les structures bénéficiaires de subventions pour le 7^e arrondissement, notamment, j'en ai compté 21 quasiment toutes en hausse et une nouvelle structure qui n'était pas subventionnée en 2023. Le montant total pour le 7^e arrondissement est de 687 000 € et au total pour la Ville de Lyon, de 3 031 000 €.

Voilà ce que je pouvais dire, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : 3 031 490 €, si on veut être précis. Merci beaucoup, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous avez la parole pour nous présenter le rapport suivant qui va nous rappeler de bons souvenirs avec nos amis les All Blacks.

16. 2024-19534-CMMA7-235 — Dénomination du terrain n° 10 de la Plaine des Jeux de Gerland Lyon 7^e - « terrain d'entraînement Aotearoa »

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Tout à fait. Vous vous en souvenez toutes et tous. Il y a quelques semaines tout juste, la France a accueilli la 10^e édition de la Coupe du monde de rugby. C'était en septembre et octobre 2023. À Lyon, on a eu la chance d'être associé de près à cet événement majeur en recevant en tant que camp de base officiel la délégation néo-zélandaise pendant les phases de poules du tournoi. La délégation de joueurs a pu apprécier les installations sportives de qualité de la Ville de Lyon et du LOU Rugby dans la Plaine des Jeux à Gerland, et également de l'hospitalité de notre ville. L'équipe s'est vraiment investie pour aller à la rencontre du public lyonnais et notamment des jeunes. On a eu, par exemple, des visites variées, une école élémentaire, l'Hôpital Femme Mère Enfant, et la Ville de Lyon s'est vu offrir un banc de confection maori qui est installé au parc de la Tête d'Or. Pendant plusieurs mois, les directions de la Ville, et en particulier la direction des Sports, tous les services se sont mobilisés aux

côtés des organisateurs pour offrir aux joueurs et à l'encadrement néo-zélandais les meilleures conditions possibles d'entraînement sur le terrain n° 10 de la Plaine des Jeux de Gerland. Nous souhaitons rendre hommage à cette équipe de Nouvelle-Zélande en renommant ce terrain, le terrain n° 10, en son honneur. À l'issue des échanges, la dénomination qui est proposée est Terrain d'entraînement *Aotearoa*. C'est un terme important qui signifie pays du long nuage blanc en langue maori, qui revêt une dimension historique et culturelle très forte. Pour la petite histoire, cela fait référence au premier nuage que les navigateurs polynésiens auraient aperçu alors qu'ils naviguaient au large des côtes de l'île et qui les aurait guidés. Je vous propose ce soir d'approuver cette dénomination.

Mme LA MAIRE : Merci. C'est sûr que c'est mieux que terrain n° 10. C'est plus poétique. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur MONOT. Et cette fois, le volley.

17. 2024-19719-CMMA7-241 — Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association ASUL Lyon Volley Ball pour l'organisation de la compétition européenne de volley assis (Euroleague) les 2 et 3 mars 2024 au Petit Palais des Sports à Lyon 7^e - Approbation d'une convention

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Tout à fait. Nous avons dans le 7^e arrondissement le siège social du club, Asul Lyon Volley Ball qui compte près de 450 licenciés. C'est un club qui soutient le développement d'une pratique inclusive, notamment auprès des personnes en situation de handicap. D'ailleurs, le 2 et 3 mars 2024, le club organise une étape de la Coupe d'Europe de volley assis au Petit Palais des sports de Gerland. On a 70 joueurs attendus, valides et en situation de handicap, venus de plusieurs pays de l'Union européenne. C'est une manifestation dont l'accès sera rendu gratuit pour le public. Un événement qui s'inscrit dans la préparation de l'équipe de France masculine de paravolley pour les Jeux paralympiques de Paris 2024. On verra également pour la première fois l'entrée en lice de l'équipe de France féminine de paravolley. Cet événement a un budget prévisionnel de 21 580 €. On se propose d'allouer une subvention de 3 000 € à l'association ASUL Lyon Volley Ball pour l'organisation de cette compétition de rayonnement européen qui promeut la pratique du paravolley auprès du public lyonnais.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur MONOT, la traversée de Lyon à la nage avec des palmes.

18. 2024-18061-CMMA7-233 — Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 43^e édition de l'événement « Traversée de Lyon à la nage avec palmes » le 21 janvier 2024

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. J'espère que vous vous êtes inscrite, Madame la Maire. C'est un événement qui est organisé par le club Thalassa Lyon Plongée, une association qui a pour objet la pratique et la formation à la plongée sous-marine et à la nage avec palmes, en milieu naturel et en piscine. Cette association organise la 43^e traversée de Lyon à la nage avec palmes le dimanche 21 janvier 2024. C'est dans quelques jours seulement. C'est une course de nage avec palmes. C'est un rendez-vous national incontournable dans la pratique des sports d'eau. Une traversée de huit kilomètres dans le Rhône, entre le pont Raymond Poincaré et le pont Raymond-Barre. 500 participants sont espérés pour cette édition. L'arrivée est située 300 mètres en aval du pont Raymond-Barre et la remise des prix aura lieu à la Cité scolaire internationale, dans le 7^e arrondissement. Le budget prévisionnel est de 13 500 € et on se propose d'allouer une subvention de 1 000 € à l'association Club Thalassa Lyon Plongée.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur MONOT. Alors non, je ne me suis pas inscrite. Mais j'ai eu le plaisir, il y a deux ans, avec le maire de Lyon, d'être sur un bateau et de pouvoir suivre les nageurs et donc d'admirer leur courage parce qu'il faisait très, très froid il y a deux ans. Je pense que dimanche, il va faire froid aussi et à la fin, ils finissaient dans les couvertures de survie à la SCI à Gerland. Mais bon, ils avaient traversé la ville de Lyon avec palmes dans le Rhône. Bravo à elles et à eux et bon courage pour dimanche. Mais je n'en serai pas. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Après le sport, on passe à l'éducation avec vous, Madame LÉCLUSE, et les subventions aux écoles primaires publiques et maternelles pour l'année 2024.

19. 2024-17792-CMMA7-236 — Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) - Année 2024

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Bonsoir. Une délibération qui est classique et qu'on passe chaque année. Cette année, la Ville de Lyon octroie bien sûr ses crédits de fonctionnement en prenant en compte l'effet de l'inflation et les augmente de manière substantielle. Il s'agit, dans le cadre de cette délibération, d'une part, des crédits de fonctionnement, c'est-à-dire de pouvoir permettre aux écoles maternelles et élémentaires publiques de pouvoir acheter des fournitures scolaires, des ouvrages, des livres, faire des photocopies. Les subventions vont prendre en compte cette inflation et augmenter de 4 %. Cela permet aussi d'ajuster, lors de cette délibération, les crédits de fonctionnement aux classes spécifiques, notamment les classes ULIS ou UPE2A, ULIS qui accueillent des enfants en situation de handicap ou des enfants allophones, et de leur octroyer des crédits supplémentaires. Enfin, troisième type de crédits de subventions accordées, ce sont les subventions de fonctionnement dites crédits libres ou initiatives des conseils d'école pour financer les fêtes d'école, les sorties culturelles ou tout autre type de subventions ou de souscriptions que peuvent faire les écoles. Et là, pareil, on prend en compte l'inflation et ça augmente en moyenne de 3 %. Je vous invite à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame LÉCLUSE, et les périmètres scolaires.

20. 2024-18117-CMMA7-234 — Modification des périmètres scolaires 2024

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Comme vous le savez, chaque adresse géographique est affectée à une école maternelle ou une école élémentaire publique de la ville de Lyon. Chaque année, en fonction de la démographie, des nouvelles constructions, on peut ajuster ces périmètres scolaires. Cette année, à partir de septembre-octobre 2023, sur la base des constats qui ont été établis après discussion avec les équipes éducatives, plusieurs périmètres scolaires sont ajustés, dont un qui concerne le 7^e arrondissement. Il suffit de rétablir un petit peu les périmètres de l'école Berthelot et de l'école Cavenne, et donc une petite évolution de ces périmètres que je vous propose d'adopter.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous nous parliez justement de l'école Berthelot et celle-ci va faire l'objet de travaux et c'est l'objet de la délibération suivante. Je vous laisse la parole, Madame LÉCLUSE.

21. 2024-18159-CMMA7-225 — Lancement de diverses opérations de travaux du propriétaire : opérations n° 01283002 « Locaux Administratifs - Restauration et confortement des balcons », n° 04027001 « Mairie du 4^e - Réfection des caniveaux », n° 07007002 « Groupe Scolaire Berthelot - Remplacement de la zinguerie » et affectation d'une partie des autorisations de programme n° 2021-1, programme 20006 et n° 2021-1 programme 20008

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Peu de chose à rajouter par rapport au titre que vous avez dit à l'instant, si ce n'est que ces travaux concernent les chenaux et la zinguerie. Ces travaux sont estimés à 250 000 €.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe de l'éducation à la petite enfance avec vous, Madame GRIES, et le premier rapport qui concerne les subventions de fonctionnement.

22. 2024-18050-CMMA7-239 — Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 9 734 759 euros - Exercice 2024 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadre

Rapporteur : Mme Aurélie GRIES

Mme GRIES : Je vous remercie, Madame la Maire. Cette délibération, qui est biannuelle, concerne l'attribution habituelle de la première partie des subventions de fonctionnement général pour l'année 2024 aux associations gestionnaires d'équipement de la petite enfance, au nombre dans notre arrondissement, comme vous le savez, de 14, dont un relais petite enfance, 2 milieux d'accueil enfants-parents et l'association SOS urgence garde d'enfants qui intervient sur l'ensemble de la métropole de Lyon. Dans le 7^e arrondissement, ces équipements associatifs représentent 68 % de l'accueil collectif, soit 421 places. Cette avance de subvention, qui correspond aujourd'hui à 70 % de la subvention globale, est versée dès ce mois-ci pour permettre aux associations de conserver un niveau de trésorerie suffisant jusqu'au mois de mars environ, et donc de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions, notamment face à la pénurie de personnel qualifié. En effet, encore en novembre 2023, c'est 250 places qui ont dû être gelées dont 161 dans des établissements associatifs. La plupart des associations bénéficient également d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux dont la Ville de Lyon est propriétaire ou locataire. Le montant total de cette première tranche de subvention 2024 s'élève à 9 734 759 €, dont 1 511 174 € pour les associations du 7^e arrondissement. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Madame GRIES, et le rapport 18048.

23. 2024-18048-CMMA7-242 — Adoption d'une convention-cadre et d'une convention d'occupation temporaire de locaux au profit de l'association Alfa 3A pour la gestion d'un EAJE suite à la publication d'un appel à projet - Approbation et autorisation de signature de conventions

Rapporteur : Mme Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Le 5 septembre 2023, le centre social de Gerland, compte tenu de grosses difficultés pérennes de recrutement de personnel petite enfance — difficultés qui touchent l'ensemble des acteurs petite enfance du territoire national —, a fait part à la Mairie d'arrondissement et à la Ville de Lyon son souhait de cesser, le 9 août 2024, son activité d'accueil au sein de l'EAJE Île des enfants, dont les locaux sont situés au 7, place des Pavillons. Des locaux qui appartiennent à la Ville de Lyon et dont les charges et l'entretien sont pris en charge par la Mairie d'arrondissement. La délibération proposée explique le déroulement de l'appel à projets et de la sélection, en décembre 2023, du gestionnaire pour

septembre 2024. La gestion sera ainsi attribuée par la Ville de Lyon à l'association Alfa 3A. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

1 ABSTENTION : Madame Aurélie GRIES

Mme LA MAIRE : Je vous passe la parole, Madame GRIES, pour le rapport suivant qui concerne la végétalisation des cours des crèches, mais là pour des kits hors sol si j'ai bien compris.

24. 2024-18051-CMMA7-240 — Végétalisation des cours de crèche : subventionnement de « kits hors sol » à destination des établissements associatifs Petite Enfance soutenus par la Ville de Lyon - Opération n° 60004526 « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 »

Rapporteur : Mme Aurélie GRIES

Mme GRIES : Tout à fait. Merci. Dans un objectif de santé publique et d'épanouissement des enfants, la Ville de Lyon a investi 4,5 millions d'euros sur le mandat pour doter toutes les structures d'accueil de petite enfance d'un espace extérieur végétalisé. Ainsi, depuis 2020, nous travaillons en lien avec les établissements municipaux et associatifs petite enfance de l'arrondissement ainsi que la direction des Espaces verts pour la végétalisation de leurs cours quand ils en ont une. À ce jour, nous avons avancé sur plusieurs établissements. Pour l'EAJE et le relais petite enfance Simone de Beauvoir, dans le sud de l'arrondissement, un accès direct a été créé vers l'espace vert mitoyen dont la propriété est à la Métropole, avec la pose de bacs potagers et de parasols permettant un investissement de cet espace par les équipes et les enfants.

Pour l'EAJE Debourg et l'EAJE associatif Gerludine, toujours dans le sud de l'arrondissement, suite à la concertation qui a été réalisée en 2022, les études préalables ont été finalisées et les études de conception d'une cour nature vont être lancées. L'objectif est de pouvoir réaliser les travaux cours nature sur le dernier trimestre 2024.

Pour l'EAJE associatif Sourî7, toujours dans le sud de l'arrondissement, des échanges sont en cours pour la création d'un accès direct vers le square mitoyen. L'objectif, c'est une réalisation courant 2024.

Pour l'EAJE Cervantes, une concertation a été réalisée en 2022. La demande d'extension du jardin a été refusée par la copropriété. Les possibilités d'aménagement de la cour existante sont fortement contraintes par les garages de la copropriété qui sont situés malheureusement en dessous. On espère pouvoir mettre en place quelques améliorations de la cour en 2025.

Pour l'EAJE associatif Les Carpillons, l'aménagement d'une cour nature est pris en charge par la Ville avec un objectif de réaliser les coûts des travaux de la cours en 2025.

Et pour l'EAJE des Girondins, l'aménagement d'une cours nature est prévu dans cet EAJE neuf, avec une livraison en 2026.

Nous nous sommes rendu compte que, selon les établissements, la configuration des espaces extérieurs et les contraintes techniques, notamment lorsque l'établissement se trouvait dans une copropriété privée, ne permettent pas toujours de répondre au projet de végétalisation en pleine terre. C'est pourquoi nous proposons aux gestionnaires associatifs de l'arrondissement qui le souhaitent, bien sûr, de pouvoir faire une demande de kit hors sol, c'est-à-dire d'éléments modulables, transportables et agencables au regard des superficies des cours de crèche, d'un montant maximum de 5 000 € TTC. Nous réaborderons ce sujet et l'avancement de la végétalisation dans le 7^e et des projets pour les espaces extérieurs lors du projet social du 7^e arrondissement qui aura lieu fin janvier, en présence des EAJE municipaux et associatifs. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui. Allez-y, Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci. Et Nadaud et Saint-Lazare pour la végétalisation, qu'en est-il ?

Mme GRIES : J'ai répondu en fait, ce sont des crèches qui, selon la disponibilité d'un espace vert ou pas, selon les avancements avec la direction des Espaces verts et les services, vont pouvoir soit avoir un aménagement réalisé par la Ville de Lyon, soit avoir la possibilité de demander un kit hors sol.

Mme BREUIL : Excusez-moi, je n'ai pas entendu. Demander... ?

Mme GRIES : Un kit hors sol. C'est tout le sujet de la délibération.

Mme BREUIL : Oui, ça, je sais. Mais Chevreul, ils auront un kit. Je pense qu'en fonction de la structure d'accueil, c'est plus ou moins possible.

Mme GRIES : Tout à fait. En fait, la végétalisation des cours extérieures des crèches n'est possible que déjà si la crèche a un extérieur. Et, quand elle a un extérieur, il y a un travail qui est fait avec les services pour pouvoir étudier. Mais les kits hors sol sont plus facilement utilisables que de faire des travaux.

Mme BREUIL : J'entends.

Mme GRIES : Quand il y a des garages en dessous, c'est problématique.

Mme BREUIL : Merci. Si j'ai bien compris, lorsqu'il n'y a pas d'accès à l'extérieur, il n'y a pas de possibilité de végétalisation. On est bien d'accord ? Oui.

Mme GRIES : Il y a d'autres solutions. Il y a les professionnels de la petite enfance qui peuvent emmener les enfants dans des jardins qui ne sont pas très loin, type squares ou jardins d'enfants.

Mme BREUIL : Parce qu'en fait, ça a fait écho à vos promesses lors de la campagne municipale. Et c'était « redonnons la priorité à la petite enfance ». Et effectivement, il y avait une rubrique « Accès à un espace extérieur végétalisé dans les crèches municipales. Les crèches municipales ainsi que les locaux des Relais d'assistantes maternelles auront un accès à un espace extérieur végétalisé. Il s'agit d'une nécessité absolue pour nos enfants. Nous planterons des arbres en veillant aux espèces non allergisantes, préserverons des espaces en pleine terre et remplacerons le goudron par des revêtements clairs et naturels. » Quand on pouvait lire ces promesses électorales, j'imagine que certains électeurs et habitants de Lyon pensaient que tous les enfants de Lyon pourraient bénéficier de verdure juste dans leurs cours ou quand ils étaient dans les crèches. Et donc la raison nous donne raison, on n'avait pas insisté là-dessus puisque ce n'est, comme vous le voyez, pas possible pour toutes les structures. Les promesses n'engagent que ceux qui les croient.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie, Madame BREUIL d'avoir relu de belles intentions de campagne, mais qui restent toujours des intentions qui se heurtent évidemment à des réalités. Dès qu'il y a la possibilité de végétaliser une cour, on le fait, que ce soit dans les crèches ou dans les écoles. Il y a un certain nombre d'écoles qui sont concernées dans le 7^e arrondissement. Quand cette végétalisation n'est pas possible pour des raisons techniques évoquées par Madame GRIES, on propose des kits hors sol. C'est quand même un accès à la terre, même s'il n'y a pas de débitumisation de l'espace extérieur de la crèche pour tout un tas de raisons. Ce sont des raisons objectives. Ce n'est pas nous qui choisissons quelle crèche bénéficie ou non de la végétalisation. Et puis, quand les crèches n'ont pas d'extérieur, on ne végétalise pas l'intérieur, néanmoins on fait en sorte que les enfants accueillis puissent avoir accès *via* les parcs de la ville, les squares de la ville. Et je crois que Madame GRIES est tout à fait attentive à cela. Madame PASIECZNIK, vous voulez compléter ?

Mme PASIECZNIK : Oui. Je travaille aussi le sujet. Par exemple, on a aussi le square Ancel dans le sud de Gerland où il va y avoir une accessibilité pour la crèche qui est à côté. On travaille aussi, par exemple, à l'angle de la rue Nadaud et du boulevard Yves Farges où il y a toute une végétalisation qui a été faite et où y vont un certain nombre d'enfants d'une petite enfance à proximité. Quand il y a des bâtiments où on ne peut pas, où il n'y a pas de cour, il n'y a pas de cour. On ne peut pas l'inventer. Mais on essaie avec tous les outils qu'on a, à chaque fois d'avoir la vigilance. Aurélie travaille sur l'aspect vraiment directement avec les crèches. Et à chaque fois qu'on travaille sur un espace vert, on essaie aussi de réfléchir à quelles sont les crèches à proximité et comment on peut rendre le plus possible accessible cet espace aux crèches aussi.

Mme LA MAIRE : Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Ce qui nous fait sourire et ce qu'on veut appuyer, mais je pense que vous l'avez très bien cerné, c'est le fait que quand on fait des promesses, on les étudie avant et on réfléchit avant et non pas après. Et c'est ça qu'on voulait juste mettre en avant, c'est qu'une promesse, quand elle n'est pas travaillée, oui derrière il faut trouver des solutions bis. On l'entend et il n'y a pas de souci. Mais réfléchissons avant.

Mme LA MAIRE : Je vous confirme que l'intention est toujours là : un accès à la nature pour chaque enfant qui va dans une crèche du 7^e arrondissement et ensuite on se débrouille pour que cet accès à la nature soit le plus plein possible selon les possibilités. Je vous propose qu'on s'arrête là et qu'on passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je passe la parole à Monsieur MONOT pour le rapport suivant, qui est notre subvention de fonctionnement général à l'association ALTM. On change de sujet. Allez-y, Monsieur MONOT.

25. 2024-18216-CMMA7-221 — Attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 352 000 euros à l'Agence Lyon Tranquillité Médiation (ALTM), sise 33 rue Paul Duvivier à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Oui, merci. C'est une délibération en effet annuelle avec une subvention proposée pour l'Agence Lyon Tranquillité Médiation, plus connue sous le nom de ALTM, qui fait un travail important par la présence de médiateurs sur le terrain pour faire de la prévention, pour renforcer la cohésion sociale des quartiers avec la création de lien social, la prévention et le règlement des conflits. L'ALTM agit d'ailleurs fortement et est très présente sur notre 7^e arrondissement dans les quartiers de la Guillotière, dont la place Mazagran bien sûr, ainsi que sur la Cité Jardin notamment. Merci à eux pour leur travail important au quotidien. Nous, de notre côté, Ville de Lyon, on soutient bien sûr cette association depuis sa création en 2002, dans la conduite de ses projets par une subvention de fonctionnement général pour reconnaître la pertinence du travail accompli par cette structure. C'est un partenariat qui est formalisé dans une convention-cadre triennale entre la Ville de Lyon et l'ALTM. Et si vous vous en souvenez, ici même il y a un an, nous avons renouvelé cette convention au conseil d'arrondissement et au conseil municipal de janvier et février 2023. Ce soir, on se propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 352 000 € à l'ALTM. C'est un montant identique à celui de 2023 et je vous propose de l'approuver.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui. Allez-y, Monsieur ACACIA.

M. ACACIA : Pas forcément en lien avec ce rapport. Bien évidemment que l'ALTM, je peux souligner pour avoir œuvré de longues années à leurs côtés, et mesurer leur efficacité à la fois en tant qu'habitant de la Cité Jardin. Je peux mesurer au quotidien l'importance de la médiation aussi bien sur la Cité Jardin ou sur Péri, ou sur d'autres périmètres. On a bien la notion et la certitude qu'il y a du sens, y compris auprès des services autres que les services de la Ville qui font appel à l'ALTM et tout le bien-fondé de leurs interventions. Je profite aussi pour prendre la parole. Tout à l'heure, j'avais dit que je serai bref et là, vous écoutez, ça peut prêter à sourire. Mais j'ai envie quand même de faire une remarque. J'ai entendu différentes choses ce soir et comme c'est l'avant-dernier rapport, je me permets une remarque en même temps par rapport à l'ALTM puisque j'ai aussi été nommé tout à l'heure. Je vous remercie, Monsieur MONOT, de souligner la continuité de ce qui a pu être fait durant ces différentes mandatures qui se sont succédées. Ça peut prêter à sourire parce que j'ai entendu aussi quelques phrases — vous savez que je n'ai pas la langue dans ma poche et je préfère dire ce que je pense — qui peuvent laisser à réfléchir en tous les cas pour la suite. Je pense qu'on n'a plus le temps. Sincèrement, tout le monde peut balayer devant sa porte par rapport à des promesses électorales ou autres. Moi je suis ravi d'entendre qu'aujourd'hui, on ne peut pas planter des arbres sur la place des Terreaux parce qu'il y a des parkings dessous. Voilà le côté marketing d'une campagne, je pense qu'on doit tous passer, toutes et tous — ce n'est pas moralisateur ce que je suis en train de dire —, à autre chose. Mais ce côté pragmatique et peut-être d'enjoliver les choses ou de faire croire des choses qu'on ne tiendra pas, il sera peut-être temps, arrivé un moment de penser à dire les vraies choses et être pragmatique et lancer de vrais sujets, de vrais projets dans l'intérêt des Lyonnaises, des Lyonnais et tout simplement des concitoyens. Je dis aussi, comme je pense, une remarque que j'ai entendue, qui m'a un peu heurté. Je suis quelqu'un de gauche depuis très longtemps, mais l'écologie, en mon sens, ça n'engage que moi, n'appartient pas à la gauche. On peut faire de l'écologie sans appartenir à la gauche. Je me

permets de rebondir parce que ma vocation et mon idée ce n'était pas de faire de la politique ce soir, loin de là. Je me permets juste, c'est mon premier conseil en tant que participant. J'ai eu la chance de pouvoir observer durant ces trois années. Ne comptez pas sur moi pour dire qu'il n'y a que du mauvais, sincèrement, parce qu'on en a besoin. Et le travail que vous faites maintenant depuis plusieurs mois, je le mesure en tant qu'utilisateur, en tant qu'habitant, en tant que citoyen. Comptez sur moi aussi durant les mois à venir pour contribuer et participer avec des remarques que j'espère constructives à ce moment-là, en tout cas dans les domaines que je connais bien pour les avoir suivis en d'autres temps. Je voulais simplement prendre la parole pour donner mon ressenti à l'issue de ce conseil qui, je crois, va bientôt se terminer parce qu'il reste encore un projet de délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ACACIA, pour ce rapport d'étonnement tout à fait intéressant suite à votre premier conseil de cette mandature. Normalement on va revenir à l'ALTM.

M. CHIH : Simplement pour vous indiquer que participant ou étant nommé au Conseil d'administration de l'ALTM, je ne participerai pas au vote.

Mme LA MAIRE : C'est noté. Merci, Monsieur CHIH.
Pour les autres, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Mohamed CHIH

26. 2024-21752-CMMA7-244 — Lyon 7 - Piscine de Gerland - Attribution d'une subvention d'investissement au LOU Rugby pour les travaux de réhabilitation et extension - Lancement de l'opération n° 07SEGERL et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00004

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Nous passons, comme vous l'avez dit, Monsieur ACACIA, au dernier rapport de ce conseil d'arrondissement, qui est un rapport que je présente plutôt avec plaisir parce que c'est l'aboutissement d'un certain nombre de discussions. Vous vous souvenez que la piscine de Gerland a dû fermer à l'été 2021 et que c'était une grande perte pour le 7^e arrondissement, pour le quartier de Gerland parce que c'était une piscine estivale qui accueillait les jeunes du quartier et d'ailleurs aussi, les jeunes de Saint-Fons, de Vénissieux, du 8^e, etc. C'était une vraie offre pour un quartier dont la population, en grande majorité, ne part pas en vacances. Et c'est une vraie offre de manière générale pour les Lyonnaises et les Lyonnais puisqu'on est une ville carencée en piscines. Je crois que l'on peut tous et toutes le reconnaître et je ne jette de pierre à personne. Mais c'est un fait, Lyon est carencée en piscines. La Ville de Lyon a installé une piscine éphémère à l'été 2022, dans le parc de Gerland. Cela permettait de répondre et de proposer une offre de piscine durant l'été 2022. Mais on avait un sujet qui nous préoccupait depuis le début de ce mandat, puisque vous savez que l'emprise du stade de Gerland fait l'objet d'un bail emphytéotique administratif entre la Ville de Lyon et le LOU. Il s'avère que dans ce bail, n'était pas précisé que le LOU devait construire une piscine. Cela avait déjà été évoqué à l'oral, dans la presse, etc. mais il n'y avait rien d'écrit. C'était donc une grande source d'inquiétude pour nous de perdre un équipement sur ce secteur-là. Il y a eu beaucoup de discussions entre la municipalité, le LOU qui a effectivement décidé de construire une piscine et qui a décidé de confier cette piscine à un exploitant. Ensuite, il y a eu des discussions entre la ville de Lyon, la municipalité et le futur exploitant de la piscine pour aboutir à ce que je vais vous présenter ce soir, et je suis heureuse qu'on arrive à cette solution.

Il y aura bien un équipement nautique sur cette emprise avec un bassin couvert de 25 mètres, un bassin extérieur chauffé de 50 mètres et puis une ouverture élargie puisque la piscine sera ouverte sept jours sur sept. La municipalité s'est préoccupée des publics, de qui pouvait avoir accès à cette piscine. Il y aura un accès pour les scolaires de la ville. Ça va passer par un achat de ligne, donc il y aura une subvention pour que nos scolaires bénéficient de la piscine pendant les jours de la semaine, et notamment toutes les écoles du 7^e arrondissement pourront bénéficier de cet équipement. Et puis, il y a une discussion aussi avec le gestionnaire de la piscine sur les tarifs, puisqu'évidemment, une piscine si on veut qu'elle bénéficie au plus grand nombre, il faut que les tarifs soient accessibles. On a réussi à se mettre d'accord pour que les tarifs pratiqués puissent être dans la lignée de ceux pratiqués par la municipalité dans les autres piscines de la ville. Ce n'est pas un accord, finalement, parce que la Ville, pour cela, va verser une subvention de compensation de service public pour que les tarifs soient accessibles aux Lyonnaises et aux Lyonnais. Voilà les termes de nos discussions, c'est cette stratégie-là qu'on a adoptée pour qu'à la fin, nous ayons à nouveau une piscine sur Gerland et que cette piscine soit abordable, accessible pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Ce qu'on vote ce soir, c'est une subvention d'investissement à hauteur de 1 million d'euros. Donc on participe aussi à l'investissement pour cette nouvelle piscine. Pas nouvelle parce qu'elle existait déjà la piscine de Gerland, mais ce sera un équipement complètement nouveau. On ne retrouvera malheureusement pas notre piscine de Gerland comme elle l'était avant 2021. Le coût total de cette piscine est de 12,6 millions d'euros et la Ville y participe à hauteur de 1 million d'euros. Voilà ce que je considère comme étant une bonne nouvelle de fin de conseil d'arrondissement. Et donc on aura l'occasion d'en profiter dès cet été. J'espère vous y retrouver avec vos plus beaux maillots de bain. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Oui. Merci. Je n'ai pas tout à fait saisi, mais je crois qu'en commission, il a été demandé où en était la convention et qu'en tous les cas, elle n'était pas encore présentable. C'est ça. Donc nous, on va voter une abstention juste parce qu'on attend cette convention pour, entre guillemets, avoir une sûreté des éléments présentés. Et bien évidemment qu'on est très heureux d'entendre tout ce que vous venez de dire. Néanmoins, vous avez précisé que tous les scolaires du 7^e pourraient avoir un temps. C'était l'une de mes questions. Avez-vous fait cette demande ? Et la garantie, l'avez-vous ? C'était pour l'explication du vote. Merci.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. J'entends, la convention est effectivement toujours en cours de travail, mais on ne pouvait pas attendre pour voter la subvention d'investissement pour des raisons légales, parce que le chantier est déjà en cours. Il y a des délais légaux pour voter les subventions d'équipement. C'est pour cela qu'on passe d'abord la subvention d'investissement et ensuite, la convention, *a priori*, ne sera pas soumise au vote puisqu'il s'agit finalement d'un achat. Un achat pour les lignes pour les scolaires. Donc on a la garantie que les scolaires du 7^e auront accès. Et ensuite, une subvention de compensation de service public pour être sûr que les tarifs correspondent à ce que les Lyonnaises et les Lyonnais pourront payer. Donc ça ne sera pas soumis au vote. Par contre, je propose qu'on soit dans la transparence, qu'on puisse en reparler dans les prochains conseils d'arrondissement ou les prochaines commissions pour vous dire où ça en est. Mais on est, comme vous je pense, très attachés à ce que cet équipement existe et soit accessible. Et aujourd'hui, on ne se serait pas permis de passer une délibération avec 1 million d'euros d'investissement si on n'avait pas derrière ces garanties-là, parce que c'est quelque chose qui nous tient aussi beaucoup à cœur. Et je crois que ça a toujours tenu à cœur aux élus du 7^e arrondissement. Monsieur MIACHON DEBARD.

M. MIACHON DEBARD : Merci. Effectivement, c'est un sujet qui nous tient à cœur, toutes et tous. C'est même une série à épisodes. Je suis bien content de voir qu'on avance. On était

quand même coincés et on l'est toujours sur d'autres sujets de la Plaine des Jeux. Je trouve qu'il y a eu un gros travail. Je l'ai suivi avec d'autres et je dois féliciter quand le travail a abouti, même s'il y a quand même des petites mises en garde. Le piège dans lequel on a été, c'est quand même une conception héritée de la Plaine des Jeux comme étant un espace où se mélangent les genres entre sport et finance et d'une logique de partenariat public privé qui a surtout eu vocation à dire finalement notre Plaine des Jeux à nous, Lyonnais du 7^e, était du foncier disponible pour la construction et surtout pour la construction de bureaux. Moi, je suis bien content de voir qu'on démêle la pelote petit à petit et je voterai favorablement cette délibération. Mais je vais quand même garder une petite mise en garde entre nous, je resterai très attentif, très attentif, notamment vis-à-vis des investissements publics qui sont rajoutés. Alors là, c'est 1 million qui viennent s'ajouter. On ne le valorise pas toujours, mais ce n'est pas rien la mise à disposition d'un foncier comme celui-ci, ça représente des pépettes. Excusez-moi de le dire comme ça. Et après, il y aura d'autres investissements. Donc je serai attentif, notamment sur le gestionnaire qui arrivera et qui aujourd'hui, n'est pas mis à jour dans cette délibération. À mon avis, ce gestionnaire devra avoir, on va dire, un but non lucratif *a minima*, au service de l'intérêt général et pas celui des investissements financiers.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Le rapport est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**ABSTENTIONS : M. Laurent BOSETTI, Mme Cécile BREUIL, M. Barthélémy CHENAUX,
Mme Aurélie GRIES, Mme Emilie DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : Je n'ai pas été saisie de questions orales ou questions diverses pour ce conseil d'arrondissement. Nous en arrivons donc à la fin. Je n'ai plus la date, mais il me semble que nous nous retrouvons le 12 mars à 18 h 30. D'ici là, bonne soirée à toutes et à tous.